

EMBAUCHE DES SALARIES ETRANGERS

OBJECTIFS :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Connaître les différentes étapes à respecter pour l'embauche d'un salarié étranger
- Savoir appréhender une situation irrégulière
- Maîtriser/mesurer les risques

PUBLIC VISE

RRH -Juriste – Dirigeant

NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES REQUIS

Pas de prérequis

DUREE DE LA FORMATION

8 avril 2024
13h00-17h00
4 h00 : la ½ journée
Lieu à déterminer

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Présentiel
Théorie : 40%
Pratique : 40%
Questions/échanges : 20%
Support de formation fourni au stagiaire
Connexion Wi-Fi, tableau et paper-board
Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Lenaïg FITAMANT
Avocat

MOYENS D'EVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Liste d'émargement à la demi-journée
Certificat de réalisation
Evaluation de fin de formation

TARIF

1 250 € la demi-journée

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.
Notre organisme tente de donner à tous les mêmes chances d'accéder ou de maintenir l'emploi.
Nous pouvons adapter certaines de nos modalités de formation, pour cela, nous étudierons ensemble vos besoins.
Pour toutes questions, merci de contacter Angéline JONCOUR au 02.98.43.00.50

PROGRAMME

- I. Notions introductives
- II. Recrutement d'un salarié étranger
 - Salarié ne résidant pas en France
 - Salarié résidant en France
- III. Titres de séjours spécifiques
- IV. Situations spécifiques
 - Renouvellement
 - Changement de statut
- V. Sanctions en cas de situation irrégulière

MODALITES D'INSCRIPTION

Afin de vous inscrire à notre formation, merci de contacter 10 jours avant le début de la formation :

Angéline JONCOUR – Référent formation au 02.98.43.00.50

Un questionnaire, un CV ou toute autre pièce peuvent vous être demandés afin que nous puissions nous positionner sur votre niveau à l'entrée de la formation.

Une fois votre inscription validée, nous vous adresserons une convention de formation et une convocation par mail avant le début de la formation

En cas de subrogation de paiement, un accord du financeur doit nous être parvenu avant le début de la formation.

Délai de rétractation minimum 10 jours avant la formation

CONTACT

Référent administratif de la formation
Angéline JONCOUR
avocats@cabinet-mca.fr – 02.98.43.00.50